



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Nicolas BOURNY pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
SPLAAD - Parc d'activités de Beauregard - Cession du lot n°37

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 19 novembre 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Dijon métropole a confié à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Parc d'activités de Beauregard située sur les communes de Longvic et Ouges.

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et à l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

Javel Barbizier, filiale bisontine du groupe GEH (Groupe Europe Hygiène) souhaite construire son premier site de production en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la ZAC Parc d'activités de Beauregard. Le futur bâtiment de 4 000m² comprendra une unité de transformation et de conditionnement de produits d'hygiène et d'entretien, un important espace de stockage, un showroom et abritera également un atelier dédié à la personnalisation de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle, opéré pour le compte de la société sœur Pic (Protection Individuelle Comtoise). Cette nouvelle implantation créera 50 emplois à terme.

Ce lot, d'une superficie de 10 000 m² environ, affecté d'une surface de plancher maximale (SP) de 6 000 m², sera cédé au prix de 750 000,00€ HT. Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Hors taxes	750 000,00 €
TVA sur marge	133 698,76 €
Toutes taxes comprises	883 698,76 €

Le montant de la TVA sera arrêté définitivement en fonction du taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente (TVA sur marge).

Le paiement se fera en deux étapes : le versement d'un acompte de 5 % du montant du prix de vente à valoir sur le prix de vente hors taxe lors de la signature du compromis de vente, puis le solde, à la signature de l'acte authentique.

L'Acquéreur remettra également au vendeur une somme de 5 000€ afin de garantir les éventuelles dégradations qu'il pourrait causer aux équipements communs.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°37 dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole tout acte et document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 14 PROCURATION(S)	

